

PESTE PORCINE AFRICAINNE PPA AG de l'ADCGG35 le 24/06/2022



RESEAU CRISTAL
EXPERTS EN SANTE ANIMALE

➤ **Dr Dominique DESCAMPS**

- Maladie endémique en Afrique et identifiée pour la 1^{ère} fois en 1927
- EN SARDAIGNE DEPUIS PLUS DE 35 ANS – éradiquée d’Espagne (cas il y a 30 ans)

L'épidémie actuelle

- 2007 GEORGIE RUSSIE (contamination de porcs avec des déchets de cuisine en provenance d’Afrique)
- EXTENSION EN RUSSIE jusque fin octobre 2009
- 2012 UKRAINE
- 2013 BIELORUSSIE
- 2014 PAYS BALTES et L’EST DE LA POLOGNE
- 2016 MOLDAVIE
- 2017 TCHEQUIE ROUMANIE
- 2018 HONGRIE BULGARIE **BELGIQUE**
- 2018 CHINE
- 2019 VIETNAM, LAOS.....

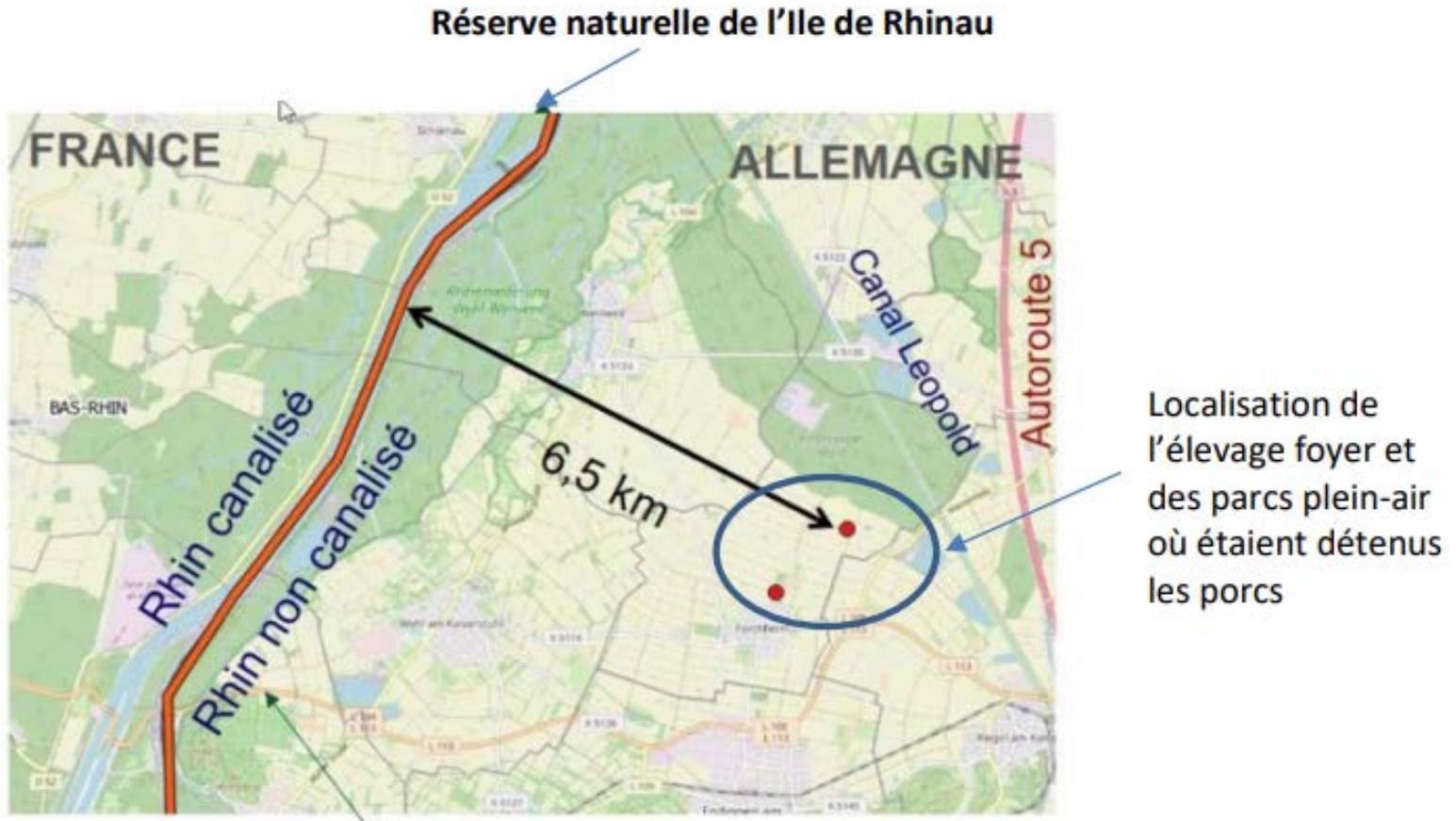
L'épidémie actuelle

- ❖ La Belgique en juin 2018 : éradication de la maladie
- ❖ Puis L'Allemagne depuis le 1/9/2020 (frontière polonaise)
Mais un foyer apparu récemment à l'Ouest, à 6,5 km de la France !
3800 cas à ce jour dont 5 en élevage
- ❖ Italie depuis le 5/1/2022 (à moins de 100 km de la France)
151 cas détectés au 22/6)

puis 400 km plus loin, région de Rome (36 cas détectés au 22/6) ien avec les cas du Nord n'ont pu être établis. On pense à une contamination des sangliers via les poubelles non suffisamment sécurisées dans ces régions de l'Italie.

PPA en Allemagne à la frontière française

1



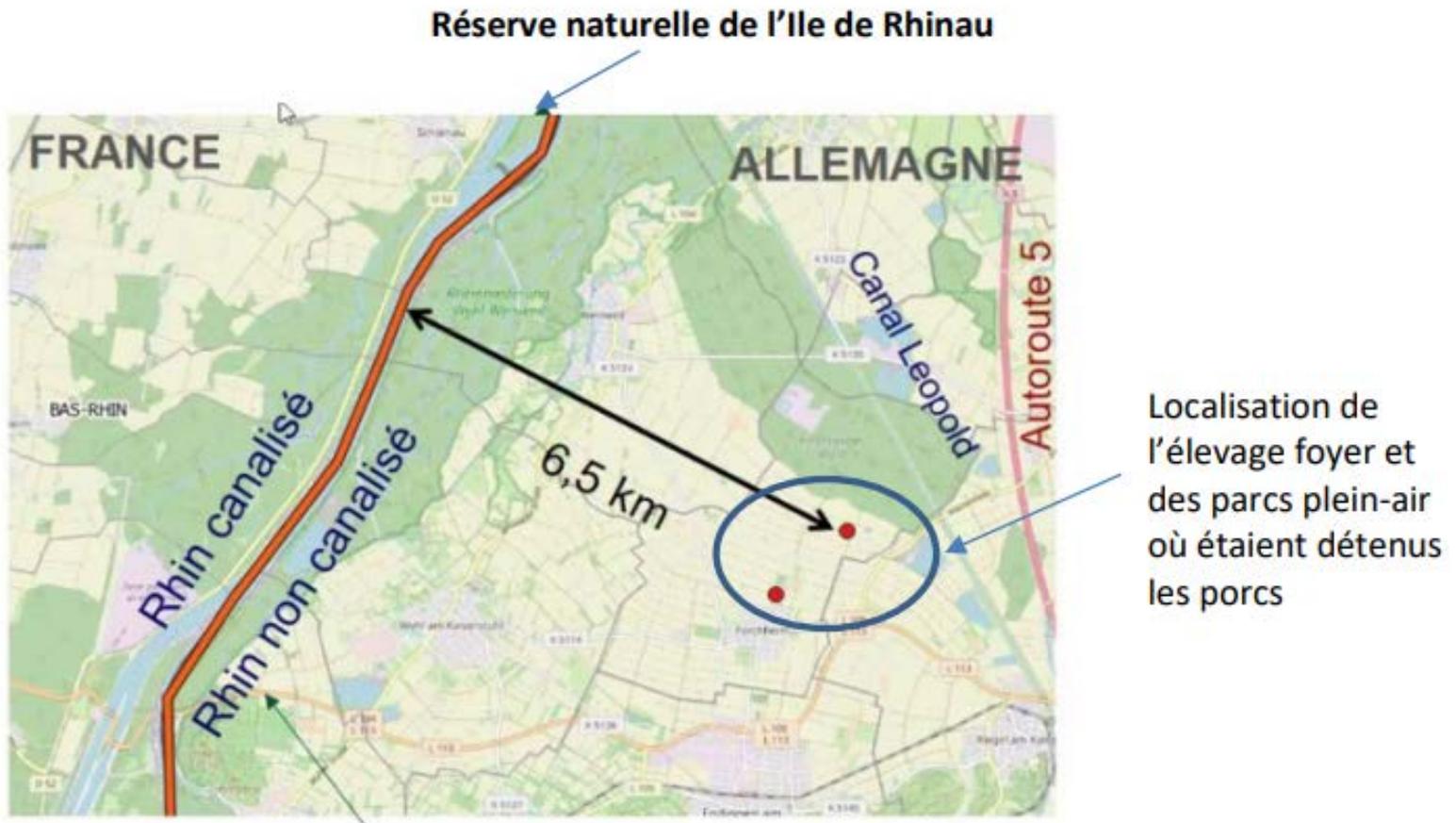
PPA en Italie

1



PPA en Allemagne à la frontière française

1



2 - LA PESTE PORCINE AFRICAINE (= PPA)

- ▶ **FIEVRE HEMORRAGIQUE DU PORC**
- ▶ **Période d'incubation de 2 à 15 jours et mort en 3-4 jours**
- ▶ **Le taux de mortalité des porcs ou sangliers malades est >90% et proche de 100% en général**
- ▶ **Les signes cliniques**
Hyperthermie (>40°5 à 42°c)
les sangliers cherchent à se rafraîchir – se réfugient dans des marres ou rivières - lieux fréquents de trouvaille des cadavres
- ▶ **Le sanglier malade est aperçu affaibli, avec une démarche ébrieuse.....**

Détection rapide : PCR

Résistance du virus

VIRUS TRES RESISTANT DANS LE MILIEU EXTERIEUR

6 à 10 jours dans les matières fécales

DUREE DE SURVIE JUSQUE 300 JOURS DANS LA CHARCUTERIE SECHE

6 mois dans une carcasse desséchée

Plusieurs années dans la viande congelée

4 - PESTE PORCINE AFRICAINE EPIDEMIOLOGIE

- ▶ **MALADIE CONTAGIEUSE AVEC UNE PROPAGATION LENTE
MAIS UNE PERSISTANCE TRES LONGUE SUR UN TERRITOIRE**

**PROGRESSION DE LA MALADIE PARMIS LES POPULATIONS
DE SANGLIERS**

**2 à 3 km / mois (variable selon les densités de populations et
mouvements d'animaux)**

5 - LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA PPA ET LES CONSEQUENCES POUR LA CHASSE

▶ PRISES EN BELGIQUES ET QUI ONT ÉTÉ EFFICACES

Surveillance des populations de sangliers :

- ▶ **Surveillance active en A1 (zone infectée) et A2 (zone de surveillance active à 20 km des cas) :** recherche active des cadavres avec mesures de biosécurité.
 - interdiction des activités forestières (forestiers, promeneurs, chasse)
 - interdiction de l'agrainage
 - élimination de la totalité des sangliers de la zone (tir de jour sans chien, tir de nuit sur des lieux d'agrainage, piégeage...)

Zone A3 (zone de surveillance passive)

À quelques kilomètres de la zone A2 et probablement en fonction de la topographie du terrain, des barrières naturelles ou artificielles (autoroutes....)

- ▶ Certaines mesures communes aux zones A1 et A2 : capture des sangliers par piégeage, tirs à l'approche avec système de visée, tir de nuit avec système thermique
- ▶ Les chiens peuvent être utilisés s'ils sont tenus en laisse
- ▶ Tous les animaux abattus sont testés
- ▶ Appâtage autorisé

- ▶ • **Zone A4** : la chasse est autorisée en complément des mesures appliquées en zones A2 et A3

► RECOMMANDATIONS POUR LES CHASSEURS

[ppa_vous_etes_chasseur.pdf](#)

► ARRETE MINISTERIEL BIOSECURITE POUR LES ELEVEURS ET INTERVENANTS DANS LES ELEVAGES DE PORCS

CONCLUSIONS

- ▶ **LA PPA = UN DANGER MAJEUR POUR LA FILIERE PORCINE**

perte des marchés à l'export : 600 à 1 milliard d'euros / an pour la France

- ▶ **UN DANGER POUR LA CHASSE**

Interdictions de chasse, massacres des populations de sangliers dans les zones infectées et de surveillance, mortalités importantes liées à la maladie

- ▶ *Chasse interdite sur un territoire infecté et pour une reprise de la chasse, le territoire doit avoir de nouveau un statut indemne de PPA. Cela peut prendre 1 à plusieurs années + le temps de réinstallation de populations de sangliers*

- ▶ **UN DANGER POUR LES ACTIVITES FORESTIERES
et AUTRES (tourisme, promenade...)**

➤ **MERCI POUR VOTRE ATTENTION**